

Le bulletin du SNUipp-FSU 08 UNITAIRES DES ARDENNES

Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT- N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Bonne rentrée !

Restez connectés sur :

<http://08.snuipp.fr/>
et www.snuipp.fr

La rentrée : le temps des grands-messes

« C'est le directeur qui doit être président du conseil de cycle 3... » Voilà ce qui a été clairement dit par un IEN à la réunion de rentrée. Nulle trace dans le code de l'éducation, ni dans la circulaire de rentrée ni dans le Référentiel métier des directeurs d'école.

Réunion de circo. A l'apparition du mot SEGPA lors du diaporama, précision de l'IEN : « On pourrait faire sauter le « S » puisque depuis la dernière circulaire, la SEGPA n'est plus une structure mais un dispositif. » Sic ! Première phrase de la dite circulaire : « La section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) est une structure qui a toute sa place dans le traitement de la grande difficulté scolaire. » (circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015).

Evaluation : « Je ne veux plus voir de situations d'évaluation pour tous au même moment, l'évaluation se fait en continu. » Eduscol (<http://eduscol.education.fr/cid103789/principes-action-pour-evaluer-les-acquis-des-eleves.html>) : « A certains moments, il peut être nécessaire de concevoir des situations particulières d'évaluation pour effectuer des observations ciblées afin de mieux saisir les acquis scolaires, aussi bien les progrès réalisés que les difficultés éventuelles. » Nous entendons déjà l'objection : la nuance se situe au niveau des mots « pour tous ».

C'est curieux, chez les... IEN, ce besoin de faire des phrases... de tordre les textes...

Autre exemple de cafouillage : les coups de pression dans certaines écoles le deuxième jour de la rentrée. « Nous sommes très inquiets concernant les effectifs de votre école. Une fermeture n'est pas à exclure après la rentrée... » pour permettre une ouverture ailleurs (deshabiller Paul pour habiller Pierre). « Mais ce n'est pas moi qui décide, c'est le DASEN. »

La rentrée est le temps des grands-messes de circonscription, là où la bonne parole ministérielle est délivrée, là où s'exprime... Mais qui s'exprime ? Car on a l'impression d'un discours multiple. En effet, on a souvent l'occasion de constater que le dogme produit par la direction générale de l'enseignement scolaire est lui-même dépassé par sa droite, dans le credo idéologique, par l'encadrement.

Lors de ces grands-messes, cette rentrée est qualifiée par l'administration, à la suite de la ministre, de rentrée de la mise en œuvre pleine et entière, à plein régime, de la loi de refondation de l'école. Ça, c'est pour l'affichage. Vous pourrez lire au cours de ce bulletin quelques mises au point sur les dernières mesures. Vous trouverez de plus amples analyses sur nos sites départemental et national.

A défaut de refondation de l'école, nous avons assisté à l'élévation d'un château de cartes technocratiques – socle et programmes excessivement bavards et fausement épistémologiques - réécritures multiples des circulaires - ULIS, SEGPA, Handicap, ... - censées révolutionner les principes... à l'instar des précédentes, échafaudages organisationnels dans les REP+ pour « libérer » quelques heures aux enseignants, ... voué au culte du projet et de sa divinité, la bureaucratie pédagogique, jamais rassasiée du temps des personnels volé.

« Du temps, de la confiance, des moyens ! » Dans la continuité de cette campagne, le SNUipp-FSU appelle les enseignant-es à s'engager à ne plus mettre en place les APC. Déjà 23 000 collègues se sont engagés-es. D'ores et déjà, cette campagne a permis de s'emparer de la question du temps et des conditions de travail. Elle introduit aussi un débat critique sur le sens du travail et la pertinence de ce dispositif. Atteindre et dépasser rapidement le cap de 35 000 engagements est une priorité pour instaurer le rapport de force large et collectif qui permettra au SNUipp-FSU d'interpeller la ministre afin qu'elle ouvre des négociations sur le temps de travail des enseignant-es du 1er degré. L'enjeu est d'obtenir la réduction du temps de travail pour les enseignant-es. La première étape, mise en œuvre depuis une année, consistait en la réappropriation des 108 h sans injonction hiérarchique (remise de tableaux, ...) mises à la libre disposition des collègues. La seconde étape est la suppression sèche des APC.

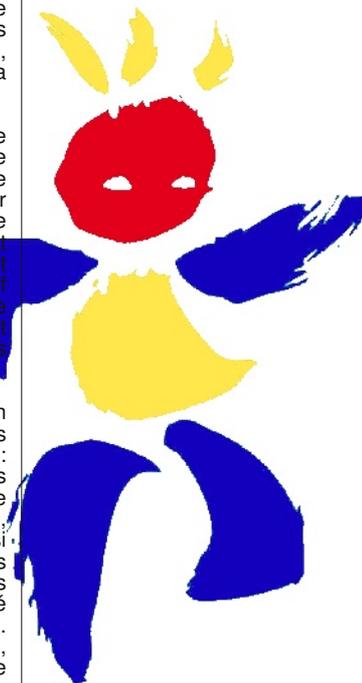
La réduction du temps de travail, c'est aussi, comme cela a déjà été prouvé, ce qui permettrait à l'économie nationale, européenne, de relancer le système économique en partageant le travail et les revenus pour le bien-être de tous, adossée, entre autres, à une politique de renouvellement des infrastructures et d'équipement écologiques de nos territoires. Plutôt qu'une énième loi imbécile et dangereuse avec l'objectif affiché de rendre « l'offre » nationale plus compétitive après des diminutions de charges fort coûteuses et inefficaces. Alors que le pays sous-investit dans l'éducation au regard des pays comparables.

Quelques simples replâtrages bâclés (postes, formation dans l'EN), toujours plus d'usines à gaz (réforme des rythmes, qui peut rentrer dans plusieurs catégories : arnaque...), de demi-mesures, quand ce n'est pas carrément des contre-réformes, que ce soit dans le domaine de l'éducation ou de la politique économique, les gouvernements de la présidence Hollande ont réussi à produire un feu d'artifice de mesures : ça en a mis parfois plein les yeux à certains, c'est souvent parti dans tous les sens, ça a foutu le feu, quand ça n'a pas foiré dès l'allumage et il n'en reste qu'un écran de fumée... qui risque de nous asphyxier. Avec notamment, derrière, le retour ou l'arrivée des affreux. Profitez bien de votre rentrée, les prochaines risquent d'être pires !

Jérôme Clad

N° 198 Sommaire
N° CPPAP : 1016 S 08017
Trimestriel :
juillet-août-septembre 2016
0,50 €

p. 1 : Éditorial
p. 2 : APC
p. 3 : Programmes
p. 4 : Maternelle -
SEGPA
p. 5 : Indemnités -
PPCR
p. 6 : Evaluation
p. 7 : FC - Direction
p. 8 : Bulletin
d'adhésion
Encart : calendrier



GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC

Engagez-vous !

Alors que depuis 2012 de nombreuses réformes sont mises en œuvre, le ministère refuse tout changement dans l'organisation et la répartition horaire du travail des enseignants. Cela a été encore le cas en juin dernier, où la redéfinition de nos obligations de service aurait dû être l'occasion de mettre fin aux activités pédagogiques complémentaires (APC), jugées inefficaces par une très grande partie des enseignants.

La réforme des rythmes scolaires a fortement impacté le métier en dégradant les conditions et le temps de travail. Pourtant, la scolarisation des enfants en situation de handicap ou l'aide aux élèves en difficulté rendent incontournable le travail en équipe, comme les multiples partenariats éducatifs ou médico-sociaux et un lien renforcé avec les familles. Tout cela ne s'improvise pas et nécessite du temps libéré, du soutien, des moyens spécifiques et une formation continue digne de ce nom.

Alors que notre métier est en pleine mutation, le primaire en France n'est toujours pas au niveau de ses voisins européens

en matière d'investissement et continue à être plus inégalitaire que les autres. La France est aussi un pays qui a l'un des temps d'enseignement les plus importants d'Europe. Exigeons ensemble des moyens, du temps et de la formation pour que soient possibles toutes les actions permettant la réussite de tous les élèves. Parce que nos élèves et notre métier le valent bien, commençons par gagner ensemble la fin des APC.

Le SNUipp-FSU vous invite à vous engager à ne plus mettre en œuvre les APC. Dans les premières semaines de la rentrée, nous souhaitons collecter un maximum d'engagements. C'est notre nombre qui donnera de la force à notre message. Le SNUipp-FSU s'adressera à la ministre pour lui expliquer notre exigence et notre campagne.

À partir de 35 000 engagements, nous informerons la ministre et nous mettrons ensemble en action la suppression des APC.

[HTTP://FINDESAPC.SNUIPP.FR/](http://findesapc.snuipp.fr/)

Je m'engage à ne plus mettre en place les APC

Il y a urgence. Nous avons besoin de moyens et de temps. C'est dans ce cadre que le SNUipp-FSU a lancé sa campagne « GAGNER ENSEMBLE LA FIN DES APC - du temps pour mieux travailler ». Il appelle ainsi les enseignant-es à s'engager massivement à ne plus mettre en œuvre les APC afin de peser sur l'ouverture rapide de nouvelles discussions sur nos obligations de service. En cas de refus ou d'échec des discussions, le SNUipp-FSU appellera à ne plus mettre en œuvre les APC afin de se réapproprier ce temps.

Désireux de s'investir dans cette campagne, des collègues nous questionnent sur le calendrier de mise en œuvre, les risques, les modalités de l'action... Nous répondons ci-dessous à certaines d'entre elles.

Y A-T-IL UN « RISQUE » SI JE M'ENGAGE EN LIGNE À NE PAS FAIRE LES APC ?

Il n'y a aucun risque. L'engagement à ne pas mettre en place les APC ne deviendra effectif que lorsque le SNUipp-FSU se sera adressé à la ministre et donnera officiellement la consigne syndicale. Chaque engagement participe de la construction et de la réussite de l'action collective pour obtenir l'ouverture de discussions avec le ministère.

À PARTIR DE QUAND NE MET-ON PAS EN PLACE LES APC ?

Actuellement, le SNUipp-FSU recueille les engagements des enseignant-es à ne plus mettre en place les APC. Dès que 35 000 collègues se seront engagé-es, le syndicat demandera à la ministre d'ouvrir des discussions sur le temps de travail. Si celles-ci échouent ou si la ministre refuse d'ouvrir des discussions, nous lancerons la consigne syndicale de ne plus mettre en place les APC. C'est à partir de ce moment que les enseignant-es qui s'y seront engagés, et d'autres, ne mettront plus en place les APC.

Par ailleurs, il n'y a aucune obligation à débiter les APC dès la rentrée, ces 36 heures sont annuelles.

ET LORSQUE LA CONSIGNE SERA LANCÉE, QUELS SERONT LES « RISQUES » ?

Certain-es inspecteurs-trices et Dasen pourraient exercer des « pressions » auprès des enseignant-es engagé-es dans la consigne syndicale du SNUipp-FSU. Mais la démarche engageant au moins 35 000 collègues à suspendre les APC permet de créer un rapport de force plus élevé qu'un simple face-à-face entre un-e enseignant-e et son IEN.

NE PAS METTRE EN PLACE LES APC, EST-CE UN « SERVICE NON FAIT » ?

En principe, ne pas remplir la totalité de ses obligations de services

peut être considéré comme un « service non fait ». Et un « service non fait », comme une journée de grève par exemple, entraîne un retrait de salaire. En réalité, le temps des APC est un temps annualisé, il ne pourrait y avoir de sanctions financières avant même que ce temps ne soit écoulé. C'est pourquoi le rapport de force que nous voulons construire doit être le plus large et le plus collectif possible (voir la question précédente).

JE SUIS SEUL-E DANS MON ÉCOLE À VOULOIR M'ENGAGER À NE PLUS METTRE EN PLACE LES APC, EST-CE POSSIBLE ?

L'idéal est d'être le plus nombreux possible mais cela n'empêche pas une partie des enseignant-es de l'école de s'engager dans la consigne syndicale tandis qu'une autre partie continue de mettre en place les APC. Pour autant, la préoccupation du temps de travail est une préoccupation constante pour toutes les équipes. Bien évidemment, les enseignant-es mettant en place les APC en début d'année pourront ensuite rejoindre en cours d'année la consigne syndicale.

CONCRÈTEMENT SI ON NE MET PLUS EN PLACE LES APC, QUE FERA-T-ON DE CE TEMPS DÉGAGÉ ?

Cette heure hebdomadaire dégagée permet de travailler autrement, notamment pour se concerter et échanger entre enseignant-es tout en dégageant du temps pour rencontrer les parents. Actuellement, les enseignant-es consacrent en moyenne 2 h 30 par semaine à ces activités, soit quasiment le double du temps prévu dans les 108 heures. A cette rentrée, nouveaux programmes, nouveaux cycles, nouveaux parcours, nécessitent du temps de concertation, d'appropriation, de conception collective que l'institution ne fournit pas. Le SNUipp-FSU mettra à disposition des enseignant-es des outils permettant de montrer que ce temps dégagé est utilisé au service de l'école et des élèves. Cela favorisera également la compréhension des familles.

NOUVEAUX PROGRAMMES CYCLE 2, CYCLE 3 ET DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

Les programmes des cycles 2 et 3 entrent en vigueur à la rentrée 2016. Si les orientations en français et mathématiques vont dans le bon sens, ce qui est demandé en sciences, langues vivantes, arts et EPS reste parfois inadapté et irréaliste. Le résultat final n'est pas à la hauteur de l'ambition que porte le SNUipp-FSU pour la réussite des élèves et le travail des enseignants. Certaines matières développent des approches qui prennent insuffisamment en compte la singularité du métier des professeurs des écoles qui sont des experts polyvalents et non pas des spécialistes de disciplines.

Ces programmes, de qualité inégale selon les matières, restent très denses et la barque continue d'être bien chargée. Il faudra du temps et de la formation car ils s'avèrent sans doute difficiles à mettre en œuvre sans un effort significatif du ministère pour armer les enseignants.

Quant aux documents d'accompagnement, ils sont plutôt bien conçus. En donnant des exemples concrets d'activités à mener

en classe, ils peuvent constituer un appui pour les collègues (débutants notamment). Leur présentation, plutôt réussie, correspond davantage à une lecture à l'écran qu'à une utilisation papier, pourtant recherchée par les enseignants.



Toujours sans version papier !

80 pages pour les programmes de cycle 2, plus de 100 pour ceux du cycle 3. Sans compter tous les documents d'accompagnement disponibles sur Eduscol.

Il revient aux écoles, sur leurs crédits pédagogiques, voire aux enseignants sur leurs propres deniers, de les imprimer. Les collègues de cycle 1 en ont déjà fait les frais ! Dans aucun métier un employeur n'agirait de la sorte.

Les programmes sont pourtant un outil professionnel indispensable au travail des enseignants, notamment à consulter, à surligner, à annoter, ce qui nécessite un support papier.

Malgré les demandes répétées du SNUipp-FSU, le ministère au prétexte que nous sommes à l'ère du numérique, n'a pas jugé bon éditer et distribuer des versions papier aux enseignants. Pourtant, il a su éditer et diffuser à des centaines de milliers d'élèves, un document couleur sur papier glacé visant à promouvoir la réforme du collège. Pourtant, il a pris l'initiative de faire publier des ressources explicatives destinées aux parents d'élèves : pour le primaire, « votre enfant à la maternelle » et « votre enfant à l'école élémentaire ». Si ces livres sont payants, l'argument écologique est à géométrie variable.

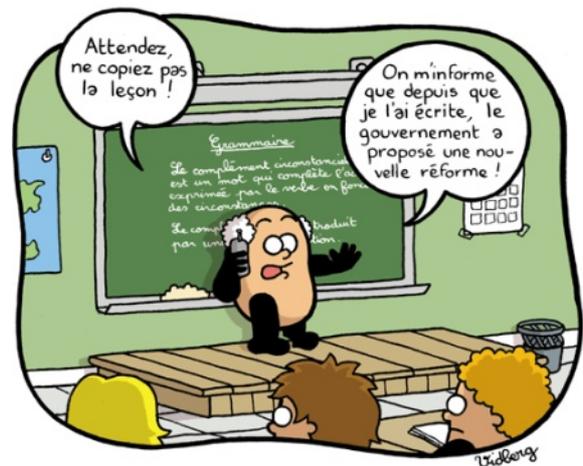
Fournir aux enseignants les programmes et les documents pédagogiques qui les accompagnent en version papier, tout comme la formation continue indispensable pour les intégrer à ses pratiques, est une priorité pour l'école primaire et la réussite de tous nos élèves.

Alors, une version papier gratuite pour les enseignants ? C'est

pour quand ?

Le SNUipp-FSU invite les enseignants à continuer d'écrire à la ministre en ce sens :

[HTTP://SNUIPP.FR/MERCI-DE-NOUS-LES-ENVOYER-MADAME](http://snuipp.fr/merci-de-nous-les-envoyer-madame)



Du nouveau dans l'évaluation

Dans la foulée de la mise en place des nouveaux programmes cycle 1 à la rentrée 2015, les nouvelles modalités de suivi des apprentissages entrent en vigueur à la rentrée 2016. Lors des discussions avec le ministère, le SNUipp est resté ferme sur des incontournables à prendre en compte : temps passé à l'évaluation, lisibilité par les élèves et leur famille, utilité pour les apprentissages et le suivi des élèves dans le passage d'une classe à une autre. Le ministère dit l'avoir entendu dans l'écriture des textes réglementaires, en simplifiant au maximum le volume et la lecture des documents obligatoires et en mettant en avant une nouvelle approche de l'évaluation, qui se veut désormais positive et bienveillante.

Pour faire simple, un seul document (une feuille recto-verso) répond à une forme et un contenu définis et appliqués nationalement : c'est la « synthèse des acquis scolaires à la fin de l'école maternelle » qui ne doit être complétée qu'en fin de grande section. Un autre document, le « carnet de suivi des apprentissages », est laissé à la libre conception des enseignants et a pour fonction de témoigner pour chaque élève

de son avancée dans les apprentissages. Pour la très grande majorité des classes, ce document est déjà en place sous des formes différentes et approchantes (cahier de vie, cahier de progrès, cahier d'expériences...). Le ministère assure que cela ne doit donc pas entraîner de travail ni de productions supplémentaires. Ce carnet de suivi doit être transmis aux familles au moins deux fois par année scolaire, ce qui correspond aux pratiques habituelles.

Certains IEN ont déjà proposé qu'un document unique soit élaboré et généralisé au niveau d'une circonscription ou d'un département. Cette démarche est contraire à l'esprit des textes qui réaffirment que l'évaluation doit être conduite au plus près de l'activité réelle de l'élève et sur des activités ordinaires de la classe. Nous rappelons donc qu'il s'agit là d'une possibilité à laquelle les enseignants ne souscriront que sur la base du volontariat et que chaque enseignant, en collaboration avec le conseil des maîtres, reste libre de la conception des outils.

SEGPA

Donner les moyens à l'enseignement adapté

La parution de la nouvelle circulaire au BO n° 40 du 29 octobre 2015, réaffirme la structure SEGPA dans ses missions et dans son organisation de 4 divisions minimum par SEGPA, de la 6^è à la 3^è, avec des moyens propres et fléchés. Le nouveau cycle 3, permet une pré orientation en classe de 6^{ème} SEGPA et nécessitera une orientation en fin de 6^{ème}.

Malgré cette confirmation, les attaques sur les enseignements adaptés sont importantes : fermetures de divisions et de structures, non départs en formation des PE et des directeurs, refus d'instruire des dossiers...

A cela s'ajoute le refus d'abonder la DHG des heures mises à disposition pour la réforme du collège, avec même la volonté d'utiliser les heures d'atelier professionnel pour pallier le manque. C'est une nouvelle remise en cause de l'enseignement adapté.

Les PE spécialisé-e-s et Directeur-trices de SEGPA sont de moins en moins nombreux à être titulaires de leur poste et le

SNUipp se bat pour améliorer leur traitement indemnitaire et éviter ainsi une baisse de rémunération pouvant aller jusqu'à 500 € pour certains.

Le SNUipp-FSU réaffirme la nécessité de donner les moyens à l'enseignement adapté afin de répondre à ses missions de prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire.

Le SNUipp-FSU s'engage avec les personnels. Il demande aux enseignants de refuser la responsabilité de professeur principal ou référent tant qu'une évolution indemnitaire à la hauteur de tous les autres PE et une reconnaissance du travail des PE et des directeurs-trices adjoint-e-s dans l'enseignement adapté, ne sont pas actées.

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Des évolutions indemnitaires à venir ?

Depuis plusieurs années, le SNUipp-FSU mène une bataille pour la remise à plat des ORS et de la situation indemnitaire des enseignants spécialisés. Il faut dire qu'il y a urgence : certains textes datent de... 1974 et sont devenus obsolètes, la plupart sont des circulaires qui n'ont pas de valeur réglementaire, et n'intègrent pas les dernières évolutions en cours (108 heures, ISAE...).

Résultat : des situations très différentes d'un département à l'autre, des interprétations locales, des conflits et plus généralement une dégradation des conditions de travail.

Après avoir tergiversé, le ministère avait fini par ouvrir un chantier en 2014 mais n'y avait pas donné suite. Il aura fallu plusieurs interventions du SNUipp-FSU, et une intervention intersyndicale à son initiative pour que les travaux reprennent en mai et juin 2016.

Les dernières propositions du ministère s'articulent autour de plusieurs principes :

- une « harmonisation » des ORS (24h devant élèves – ou 21 heures dans le 2d degré, 108 heures annualisées).
- une consolidation du régime indemnitaire qui relèvera de décrets et arrêtés,
- une simplification de ce dernier, avec un affichage de l'ISAE ou

d'une indemnité équivalente.

Si ces principes vont plutôt dans le bon sens, les mesures proposées lors de la réunion du 16 juin restaient inacceptables en l'état, certains personnels, notamment ceux exerçant en ULIS collège et SEGPA, pouvant y perdre ! D'autres catégories restent par ailleurs écartées de toute mesure de revalorisation. Enfin le SNUipp-FSU a rappelé à cette occasion sa revendication de l'ISAE pour tous.

Face au tollé des syndicats, le ministère a été contraint de programmer une nouvelle réunion... Affaire à suivre !



PPCR

Quoi de neuf cette année ?

L'application du protocole d'accord PPCR "Parcours professionnels, carrières rémunérations" aux carrières enseignantes va revaloriser les grilles de salaire par étapes de 2017 à 2020. Cela va également modifier le rythme de déroulement des carrières en instaurant un rythme presque unique et garantir une automaticité de passage à la hors classe après un certain nombre d'années passées dans le 11e échelon de la classe normale. Enfin, il est prévu la création d'un 3e grade auquel le SNUipp-FSU est opposé.

d'enseignant-es exerçant des fonctions spécifiques et « choisies » par la hiérarchie. Donc clairement un outil de division de la profession.

Au cours des dernières années, les différentes mobilisations des fonctionnaires ont permis l'ouverture de négociations sur une indispensable revalorisation des carrières. Pendant les discussions, la FSU a contribué à l'amélioration des mesures contenues dans PPCR. Cependant si l'application du protocole d'accord PPCR revalorisera globalement les carrières, des points d'insatisfactions et des désaccords demeurent.

La nouvelle grille des salaires va se mettre en place progressivement entre 2017 et 2020.

Le PPCR va se matérialiser sur les carrières enseignantes au 1er janvier 2017 par une première revalorisation de 6 à 11 points des grilles de salaire.

Celle-ci comprend un début d'intégration de l'ISAE dans le salaire. Cela se matérialisera par une hausse de 4 points d'indice, compensée par l'apparition d'une ligne de retenue sur la feuille de paye intitulée « transfert prime-points ».

Il faudra attendre septembre 2017 pour la mise en place d'un rythme presque unique d'avancement, hormis pour les échelons 6 et 8 où la durée d'échelon sera raccourcie pour 30% des enseignants, et le reclassement, éventuel, dans les nouveaux échelons.

La classe exceptionnelle, elle aussi, entrera en vigueur à la rentrée 2017. Le SNUipp-FSU s'est opposé à ce nouveau grade dès que le ministère l'a proposé durant les chantiers métiers en 2013. Ce grade n'est pas une fin de carrière pour tous les PE, mais bien un outil managérial récompensant quelques milliers



ÉVALUATION DES ENSEIGNANTS

Du nouveau ?

A priori, 2016 - 2017 sera la dernière année de fonctionnement de l'inspection sanctionnée par une note. Le ministère a ouvert des discussions sur une réforme de l'évaluation des enseignants pour la rentrée 2017.

Les mesures applicables à compter du 1er septembre 2017 seraient :

- des rendez-vous de carrière au nombre de 4 : au moment des passages aux 6ème et 8ème échelons de la classe normale, de l'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Ce que porte le SNUipp-FSU pour transformer l'inspection

Pour le SNUipp-FSU, la forme actuelle de l'inspection, trop infantilisante, doit fortement évoluer. Il faut avant tout dissocier l'évaluation de l'avancement de carrière et de toutes les opérations administratives comme c'est le cas pour d'autres corps de fonctionnaires.

L'évaluation ne doit pas être liée aux résultats ni aux performances des élèves, ni s'appuyer sur les nouvelles politiques managériales de ces dernières années, renforçant les contrôles hiérarchiques, multipliant les tâches accessoires et chronophages, ou les injonctions contradictoires

Pour le SNUipp-FSU, de nouvelles modalités d'inspection, objet d'un cadrage national, doivent contribuer à revaloriser l'identité professionnelle des enseignants et s'appuyer sur une relation de confiance et une reconnaissance de leur expertise.

A visée formative, l'évaluation des enseignant-es doit être un véritable moment d'accompagnement et de conseil dans les pratiques pédagogiques pour le développement professionnel, contribuant ainsi à une meilleure réussite des élèves. Elle peut

la mise en place d'un processus d'accompagnement continu, collectif et individuel, progressif et ajusté tout au long de la carrière et à visée formative.

Le ministère annonce le maintien d'une inspection en classe suivi d'un entretien. Il serait basé sur l'observation de la séance mais aussi sur un bilan professionnel renseigné au préalable par l'enseignant (sorte d'auto-évaluation). Seraient évoqués aussi lors de l'entretien les projets de carrière : mobilité professionnelle dans l'Éducation nationale ou ailleurs, formation...

conduire les enseignants à participer à des dispositifs de formation choisis librement et à recourir à l'accompagnement de formateurs. L'accompagnement des équipes des écoles sur la base du volontariat peut permettre de sortir de l'isolement et faciliter les échanges entre pairs.



Le SNUipp-FSU a consulté la profession - Analyse

Le ministère a engagé une réforme de l'évaluation des enseignants.

Pour le SNUipp-FSU, lorsqu'on veut réussir un changement, il est indispensable d'écouter celles et ceux qui sont concernés. Celles et ceux qui savent quelle est la réalité de leur métier et quels sont leurs besoins. C'est pour cela que le SNUipp-FSU a lancé une grande consultation des enseignants du premier degré. Il les a interrogés sur l'inspection actuelle, leur appréciation du projet de réforme du ministère et sur leurs besoins. Il leur a enfin demandé quelles étaient leurs priorités pour faire évoluer l'évaluation. Plus de 10 000 enseignants ont répondu à cette consultation en cinq jours. C'est dire l'importance qu'ils accordent à cette question.

QUELLES SONT LES LIGNES DE FORCE QUI SE DÉGAGENT DE CETTE CONSULTATION ?

1. 8 professeurs des écoles sur 10 rejettent la forme actuelle de l'inspection. Dans les verbatims, elle est jugée "infantilisante", "stressante", "peu formatrice" et relevant trop souvent de l'évaluation "sanction".

2. 85% des professeurs des écoles sont en demande d'accompagnement et de conseil. Pour eux, l'inspection doit vérifier la conformité de l'enseignement dispensé avec les programmes. Majoritairement (53%), ils ne souhaitent pas que ce soit un moyen d'offrir une meilleure carrière à certains que l'institution juge "méritants".

3. Sur le projet de réforme du ministère :

83% des enseignants sont en désaccord avec l'idée que l'avis de l'inspecteur (IEN) soit le seul pris en compte pour les

accélération de carrière des 6ème et 8ème échelons. Le poids ainsi donné au supérieur hiérarchique dans le déroulement de la carrière est très majoritairement rejeté.

• Ils sont massivement en désaccord, à près de 80%, avec l'obligation de rédiger un bilan professionnel. Celui-ci est perçu comme une charge de travail supplémentaire. Mais les enseignants des écoles interrogent sans doute aussi la sincérité de ce document : comment faire une analyse honnête de sa pratique professionnelle quand ce bilan va servir à sélectionner certains d'entre eux notamment au travers des accélérations de carrière ?

• Concernant les critères d'évaluation de la nouvelle grille, près de 60% des enseignants pensent qu'ils ne sont pas suffisamment centrés sur le travail en classe.

• Enfin ils souhaitent très majoritairement (88%) que l'inspection soit mieux cadrée nationalement (délais, documents à présenter, attendus professionnels, procédure de recours en cas de désaccord). Cela correspond à la proposition du ministère.

4. Quelles sont leurs priorités aujourd'hui ?

Dans une dernière question, nous leur demandions de prioriser, de 1 à 6, leurs besoins liés à l'inspection/évaluation pour mieux faire leur métier. Les enseignants du premier degré sont des professionnels recrutés à bac +5. Dans un contexte de travail jugé dégradé par la majorité d'entre eux, ils demandent d'abord de bénéficier de la confiance de leur supérieur hiérarchique pour aller vers des relations fondées sur un partage d'expertise. Ils sont en demande de temps pour travailler en équipe, répondre concrètement à la mise en oeuvre des nouveaux programmes ou de la liaison école/collège. Enfin et sans surprise, ils sont en demande de formation continue, une formation continue aujourd'hui exsangue.

FORMATION CONTINUE

Dans une période de transformation de l'école, qui implique un travail pour faire évoluer les pratiques pédagogiques, la formation continue devrait être vue comme un levier majeur. Concernant les nouveaux programmes des cycles 1, 2 et 3, les manques de formation et d'anticipation sur la mise en œuvre sont avérés. Existents-ils des métiers où des évolutions aussi conséquentes sont si peu accompagnées ?

Le ministère reconnaît dans la circulaire de rentrée 2016 que « l'accompagnement et la formation de chaque professeur, mais aussi des équipes, constituent des enjeux majeurs », et que les 18 heures d'animations pédagogiques ne sauraient suffire à répondre à l'ensemble des besoins, accrus par la rénovation des cycles, des enseignements et de l'évaluation.

Il précise même que « la création de postes pour l'enseignement du premier degré à la rentrée 2016 doit permettre d'augmenter substantiellement les capacités de remplacement, notamment pour le temps consacré à la formation continue ».

Un comité d'orientation a été mis en place depuis plusieurs

mois pour formuler des propositions qui redonnent à cette formation une place centrale, et permettre d'assurer au plus près du terrain l'affectation de postes dédiés au remplacement des enseignants pour des temps de formation continue. Des propositions devaient être faites en mai. Mais nous n'avons rien vu venir !

Pour le SNUipp FSU, il faut cesser les effets d'annonce et les promesses : les enseignants du primaire ont besoin de réponses concrètes : une formation continue qui permette l'accès aux travaux de la recherche, de mutualiser les expériences, d'enrichir les pratiques... Il y a nécessité de renouveler au sein des ESPE des formateurs universitaires spécialistes de l'école maternelle et élémentaire et permettre aux enseignants de bénéficier de stages longs.

C'est un effort au long cours, c'est un effort budgétaire mais les pays dont les élèves réussissent ont fait le choix de bien rémunérer et de bien former leurs enseignants. C'est ce choix qu'il faut faire si l'on veut enfin tordre le cou aux déterminismes sociaux de notre école.

DIRECTION D'ÉCOLE

Quelques changements mais ça continue à patiner.

DU TEMPS, VRAIMENT

Le temps de décharge évolue un peu à la rentrée. En particulier pour les directions de 8 classes qui passent d'un quart à un tiers de décharge et pour les écoles de 2 classes, qui passent comme les 3 classes l'an dernier, de 4 jours annuels à un jour mensuel (10 jours sur l'année). Il n'en reste pas moins que nationalement 36% des écoles n'ont pas de décharge hebdomadaire. Ce n'est pas acceptable.

Mais ce temps, pour qu'il soit suivi d'effet doit être anticipé par l'administration. Les directrices et directeurs déchargés 4 ou 10 jours doivent savoir quand ils seront remplacés et que ce soit la même personne sur l'ensemble de l'année. Des postes spécifiques doivent être créés.

Le SNUipp-FSU revendique un quart de décharge pour les écoles de 1 à 3 classes, une demie pour les 4 à 6 classes, ¾ pour les 7 à 9 et totale au-delà, ainsi que la prise en compte des ULIS de manière spécifique. Cela serait enfin une reconnaissance de toutes les missions et du temps passé.

SIMPLIFICATION : C'EST POUR QUAND ?

Depuis maintenant 2 ans le ministère annonce une simplification administrative pour la direction d'école. Pourtant ce dossier est en panne sèche. Les grandes déclarations ministérielles, les groupes de travail départementaux et académiques ont accouché de souris. Le SNUipp-FSU porte au ministère qu'on ne peut continuer d'annoncer des avancées qui ne sont pas lisibles sur le terrain.

C'est pourquoi, pour le SNUipp-FSU, le travail prioritaire d'un directeur ou d'une directrice d'école doit être en lien avec le

fonctionnement quotidien de l'école et la réussite des élèves. Pour toutes les sollicitations au-delà de ces urgences, l'administration peut attendre !

DES EMPLOIS D'AIDE À LA DIRECTION ET AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE : Y'A URGENCE !

Depuis plusieurs années, des personnels en situation précaire, des contrats aidés interviennent dans certaines écoles pour aider à la direction et au fonctionnement de l'école. Il est temps de reconnaître ces besoins et d'embaucher des personnels formés et sous statut de fonctionnaire pour aider les écoles. Il est temps de proposer des perspectives à ces personnels qui pendant 2 ans travaillent dans les écoles et qui retournent à la case pôle emploi.



VOUS POUVEZ AUSSI ADHÉRER EN LIGNE !

SNUipp-FSU 08 Bulletin d'adhésion 2016-2017

48 rue Victor HUGO 08000 Charleville-Mézières – tél. : 03 24 37 65 74 – mél : snu08@snuipp.fr

Site : 08.snuipp.fr

Nom : pÿ	
Nom de jeune fille : pÿ	
Prénom : pÿ	Tél. port.: pÿ tél. fixe:
Date de naissance : pÿ	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F
Adresse personnelle : pÿ	
Adresse électronique : pÿ	
Établissement scolaire : pÿ	
Catégorie professionnelle : pÿ <i>Choisissez : Instit., PE., PE. hors classe, PE. spécialisé, PEGC, Assistant d'éducation, Retraité, autre....</i>	
Emploi : pÿ <i>Choisissez : Adjoint mat., Adjoint élémentaire, I.M.F, Directeur, Enseignant en établissement, Enseignant en RASED, Remplacement....</i>	
Échelon au 1/09/2016 : pÿ	
Travaillez-vous à temps partiel ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Quotité : %	
Nomination à titre <input type="checkbox"/> définitif <input type="checkbox"/> provisoire	
Montant de la cotisation : pÿ	
<input type="checkbox"/> chèque	<input type="checkbox"/> Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B. Remplir et retourner l'autorisation de prélèvement SEPA que vous recevrez par mail.
Cochez autant de mois que vous le souhaitez sans interruption	
Sept. <input type="checkbox"/>	Oct. <input type="checkbox"/>
Nov. <input type="checkbox"/>	Déc. <input type="checkbox"/>
Janv. <input type="checkbox"/>	Fév. <input type="checkbox"/>
Mars <input type="checkbox"/>	Avril <input type="checkbox"/>
Mai <input type="checkbox"/>	Juin <input type="checkbox"/>
Juil. <input type="checkbox"/>	Août <input type="checkbox"/>

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération rénovée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à un crédit d'impôt de 66 % pour l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2016 (avril-mai 2017).

Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À	Le	Signature :
pÿ	pÿ	pÿ

Prof. des Ecoles

échelon	cotisation
1 à 3	86€
4	134 €
5	140 €
6	149 €
7	157 €
8	167 €
9	177 €
10	191 €
11	204 €
Hors-classe	
5	215 €
6	228 €
7	240 €

Instituteurs

échelon	cotisation
7	130 €
8	137 €
9	144 €
10	151 €
11	164 €

Etudiants

M1	36,00 €
----	---------

AVS/AE/EVS

	65 €
--	------

P.E.G.C.

classe normale		Hors classe		classe except.	
échel.	cotis.	échel.	cotis.	échel.	cotis.
8	142 €	1	145 €	1	190 €
9	149 €	2	152 €	2	204 €
10	157 €	3	160 €	3	214 €
11	166 €	4	168 €	4	227 €
		5	190 €	5	239 €
		6	203 €		

Retraités

pension < 1300 €	93 €
de 1300 à 1500 €	102 €
de 1500 à 1700 €	118 €
de 1700 à 1900 €	128 €
De 1900 à 2100 €	142 €
> à 2100 €	152 €

Temps partiel

cotisation au pro-rata de la quotité avec un minimum de 94 €

MAJORATIONS

À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
P.E.M.F ou directeur 1 à 3 classes	8 €
Directeur 4 à 9 classes ou Coordo REP	12 €
Directeur 10 classes ou plus	15 €
Directeur étab. ou directeur adjoint SEGPA	18 €